1085 Mr Lambert. - tabl. de Hobbema &c

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N°. 1085

Dossier concernant quatre tableaux de Hobbema, de Ruysdael & de Salvator Rosa, dont la vente est offerte au musée par Mr Lambert, à Bruxelles.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

Bruxelles le 22 Fevrier 1868

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1085

Monsieur Stiénon,

Je me suis rendu hier au musée pour reprendre mon tableau d'Hobbema ; n'ayant pas eu le plaisir de vous voir je n'ai pu remporter le tableau. Je suis indisposé et ne puis sortir aujourdhui : veuillez avoir l'obligeance de remettre le tableau au porteur de la présente.

J'espère que vous me ferez l'honneur de venir me voir un de ces jours et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

P. Rang

Reçu le tableau désigné ci dessus,
Bruxelles 22 Fevrier 1868

C. Dottrin

Bruxelles le 17 février 1868.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1085

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous offrir la cession d'un tableau d'Hobbema (signé) représentant un paysage avec moulin à eau.

Le Prix de ce tableau serait de Soixante-Quinze mille francs

Agréez Messieurs, l'expression de ma haute Considération

39 rue d'Underlecht.

A Messieurs les Membres de la Commission du Musée de Bruxelles.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1085

Brux. 12 Février 1868

à Mr. Lambert,
28. Rue du Cirque,
Ctr.

Suivant le désir exprimé par votre lettre du 7 de ce mois, j'ai communiqué à Mlles les Membres de la Commission administrative la proposition qu'elle contenait relativement à la cession au Musée de l'Etat de quatre tableaux d'Hobbema, Ruysdael et Salvator Rosa.

La Commission me charge de vous informer, Mr, qu'elle ne pourra prendre une décision sur cette affaire que lorsque ces ouvrages lui auront été soumis ~~au Musée~~. Dans le cas où vous vous décideriez à les faire transporter au Musée, vous voudrez bien y joindre l'indication

du prix de chacun d'eux.

La Commission prendra les plus grands soins de ces tableaux, mais elle ne doit pas vous laisser ignorer, cependant, qu'elle ne peut assumer aucune responsabilité des accidents qui pourraient y survenir pendant leur dépôt en Alsace.

Agr. Mr. l'ass.
De ma considération distinguée.

Le Secrétaire
[illegible]

Bruxelles 7 février 1868

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N° 1085

Monsieur,

1085

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai à proposer à la Commission du musée quelques tableaux dont l'énumération ci-dessous.

Je vous serais infiniment obligé d'en vouloir bien faire la communication à ces messieurs et de me faire savoir quelles suites je devrai donner à cette proposition. Urgence S. V. S.

Agréez en attendant, Monsieur, toutes mes civilités.

Lambert

28. Eu du Cirque

Un Hobbema qui peut être classé parmi les bons tableaux de le maître

2. Ruysdaël dont un de très grande dimension

1. Salvator Rosa. défilé dans les rochers.

Ces tableaux sont à Bruxelles.

à Monsieur le Secrétaire de la Commission adjte du Musée de Bruxelles